REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17
Votants : 19
Absents : 06
dont représentés : 02

DATE DE LA CONVOCATION : 18/03/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ;

Etaient absents : SANTONI François ; MARTINETTI Jean-Philippe ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Sébastien ; VILLARD-ANGELI Dominique

Etaient représentés : SANTONI François a donné pouvoir à ANGELI Alain
MARTINETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL200516-04

REFECTION DE CHAUSSEE SUR TROIS SECTIONS DE LA ROUTE DE L'ANCIENNE VOIE FERREE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a entrepris un programme de réfection de ses voies, présentant une détérioration pouvant nuire à une bonne circulation routière.

Après avoir procédé à la réfection en enrobé de l'allée Fontanille a Abbazia, il apparait un reliquat de 19 333,65 € HT entre l'estimation financière initiale de cette opération et le réalisé dont le montant est de 43 161,35€ HT.

Ce reliquat permettrait d'entreprendre la réfection de la chaussée de l'ancienne voie ferrée menant à Ghisonaccia et notamment, par des travaux d'urgence sur trois sections particulièrement détériorées, présentant un caractère dangereux pour la circulation.

L'estimation financière de ces travaux s'élevant à 18 851.50 € HT.

Une demande d'avenant au Contrat de Commune Centre liant le département de la Haute-Corse et la commune est effectuée en ce sens auprès du Conseil Départemental.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 MAI 2016

DEL200516-04

Ces travaux comprendraient :
L'ancrage et le fraisage de chaussée, le balayage du support, la création d'une poutre de rive en GNT (section 2 uniquement), la réalisation de travaux bitumeux, la remise en bon profil avant couche de roulement ainsi que les couches d'accrochage à émulsion de bitume.

Pour cette opération, la commune pourrait recourir à un financement en sollicitant, une subvention, et dont le plan est le suivant:

- Conseil Départemental de la Haute-Corse — 40% soit 7540.60 € HT
- Collectivité Territoriale de Corse — 40% soit 7540.60 € HT
- Commune — 20% soit 3770.30 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'exposé du maire, ainsi que le projet de réalisation de réfection de la chaussée de l'ancienne voie ferrée menant à Ghisonaccia et notamment par de travaux d'urgence sur trois sections particulièrement détériorées, pour un montant de 18 851.50 € HT;

-D'entériner la demande d'avenant au Contrat de Commune Centre faite au Conseil Départemental de la Haute-Corse ;

-De solliciter le concours financier de la CTC et du Conseil Départemental de Haute-Corse conformément au plan de financement proposé ci-dessus;

-D'autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)

Le Maire,

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
Et de la publication le
A Prunelli-di-Fium'Orbu le